DEPARTEMENT DE L'ALLIER

COMMUNE DE CREUZIER-LE-VIEUX (03300)

ARRETE DU MAIRE N° 2017/077 en date du 16 mars 2017

INSTITUANT UNE « ZONE 30 »
AVEC RALENTISSEURS « coussins berlinois »
RETRECISSEMENT DE CHAUSSEE
ET CIRCULATION PRIORITAIRE

Rue des Vergers

Le Maire de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX,

VU le Code des collectivités territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la voirie routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'on modifié et complété,

CONSIDERANT que, compte tenu de l'importance de la circulation dans la rue des Vergers, il convient d'aménager des ralentisseurs de type « coussins berlinois », de rétrécir la chaussée et d'instaurer une circulation prioritaire, sur la dite voie communale et de fixer la limitation de vitesse à un plafond inférieur à celui prévu par l'article R.-10 du Code de la Route, soit 30km/heure,

ARRETE

Article 1er: est instituée une « zone 30 Km/h », avec ralentisseurs de type « coussins

berlinois », rétrécissement de chaussée et une circulation prioritaire dans la rue

suivante:

- rue des Vergers « zone 30 » du n°6 au n°20,

ralentisseurs devant le n° 6 et le n°16

rétrécissement de chaussée et circulation prioritaire dans le sens nord-

sud au droit des parcelles AN 559 - 561 - 571

Article 2: Le début et la fin de chaque zone définie à l'article 1 sont signalés par des

panneaux réglementaires de prescription zonale pour permettre l'application des présentes dispositions en conformité avec les arrêtés ministériels précités.

Article 3: Les services Techniques de Creuzier-le-Vieux seront chargés de la pose des

panneaux de signalisation réglementaires.

<u>Article 4</u>: Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans

les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-

verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à :

- M. le secrétaire général de Creuzier-le-Vieux,

- M. le Garde-Champêtre de Creuzier-le-Vieux,

- Centre de Secours Principal de Vichy,

- M. le Commissaire de Police de Vichy

Fait à Creuzier-le-Vieux, le 16 mars 2017 Le Maire, Christian BERTIN

